



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement

Projet d'extension d'un élevage de volailles de chair par l'EARL du Parc sur la commune de MARSANNE 26740

Par arrêté préfectoral du 25 septembre 2020, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du : **lundi 2 novembre 2020 au jeudi 3 décembre 2020 inclus.**

Ce projet, relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, rubriques n° 3660.a « élevage de volailles de plus de 40.000 emplacements », est soumis à autorisation et doit faire l'objet des formalités d'enquête publique.

La décision du Préfet de la Drôme susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, assortie du respect de prescriptions, ou un refus

Le commissaire enquêteur est Monsieur Jean BIZET, responsable industriel, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers et leurs résumés non techniques, l'attestation d'absence d'avis de l'autorité environnementale et les avis recueillis en phase d'examen du dossier, est disponible en mairie de MARSANNE, où le public pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

L'entier dossier est consultable pendant l'enquête sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drôme.gouv.fr rubrique Avis d'Ouverture d'Enquête Publique. Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de MARSANNE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- **par voie postale** en mairie siège de l'enquête : Mairie de MARSANNE 1, avenue Albin Davin 26740 MARSANNE , à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête, **ou**
- **par courriel** : pref-consultation-enquete-publique5@drôme.gouv.fr , avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

L'avis d'enquête, les avis émis sur ce dossier, puis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drôme.gouv.fr rubrique Avis d'Ouverture d'Enquête Publique, pendant un an.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : MARSANNE, ROYNAC, CLEON-D'ANDRAN, SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION et BONLIEU-SUR-ROUBION.

Les communes d'épandage sont : MARSANNE, ROYNAC et CLEON D'ANDRAN.

Toutes ces communes sont concernées au titre des appellations d'origines contrôlées.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de MARSANNE :

- le **lundi 2 novembre 2020 de 9h à 12h**
- le **jeudi 12 novembre 2020 de 9h à 12h**
- le **mercredi 18 novembre 2020 de 14h à 17h**
- le **mardi 24 novembre 2020 de 9h à 12h**
- le **jeudi 3 décembre 2020 de 9h à 12h**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de MARSANNE, ainsi qu'en préfecture de la Drôme (Bureau des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'État en Drôme, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

M. Patrick Jacquier, Gérant, 435A route des Bosquets 26740 MARSANNE
– Tel : 06-87-25-07-19 – Mail : magali.jacquier0689@orange.fr